

I - Identification du bénéficiaire (nom, prénom, N° d'affiliation) :

| (nom)

_____ (prénom)

[illegible]

1. Je soussigné, docteur en médecine, certifie que le patient mentionné ci-dessus présente une **arthrose** dont les poussées hyperalgiques ne répondent pas suffisamment au traitement avec le paracétamol utilisé à doses optimales et présente au moins un des facteurs de risque suivants :

- ☐ > 65ans
- ☐ médication médicalement justifiée d'anticoagulants, avec exclusion des antiagrégants contenant de l'acide acétylsalicylique, y compris les associations contenant de l'acide acétylsalicylique
- ☐ médication médicalement justifiée de corticostéroïdes administrée de manière chronique et par voie systémique
- ☐ état de co-morbidité sévère, accompagné d'un risque gastro-intestinal augmenté
- ☐ antécédent documenté d'un ulcère gastroduodéal sous traitement par AINS
- ☐ antécédent documenté d'un ulcère gastroduodéal avec complications (hémorragie, perforation ou obstruction gastro-intestinale, chirurgie gastro-intestinale)

- ☐ J'ai tenu compte des contre-indications suivantes :
- Insuffisance cardiaque congestive (NYHA II-IV)
 - cardiopathie ischémique, artériopathie périphérique et/ou pathologie cérébrovasculaire démontrées

De ce fait, ce patient nécessite de recevoir le remboursement d'un traitement avec une spécialité à base d'étoricoxib. Je sollicite le remboursement des conditionnements dont le nombre et le dosage nécessaires au traitement sont mentionnés ci-dessous. Je sais que le remboursement de cette spécialité est conditionné par la non-administration concomitante d'autre(s) médicament(s) anti-inflammatoire(s) non-stéroïdien(s) et/ou d'inhibiteurs de la pompe à protons pour la prévention des érosions et ulcérations gastroduodénales qui pourraient survenir du fait d'un traitement par AINS [cfr. Chapitre II, § 20000, 1^{er}a) 3.3] et j'en ai personnellement averti mon patient.

Traitement avec une posologie de 30 mg maximum par jour de traitement:

Pendant une période de 180 jours remboursement de

- ☐ (maximum 3) conditionnement(s) de 28 caps. à 30 mg ou
- ☐ un conditionnement de 98 caps. à 30 mg;

III - Demande de prolongation du paragraphe 5380000 du chapitre IV de l'A.R. du 21-12-2001:

2. Je soussigné, docteur en médecine, atteste que, chez le patient qui est mentionné ci-dessus et qui a déjà reçu le remboursement d'une spécialité à base d'étoricoxib dans le cadre d'un traitement de poussées hyperalgiques d'arthrose, la continuation du traitement est médicalement justifiée et que ce patient répond toujours aux critères de la première demande. De ce fait, ce patient nécessite de recevoir la prolongation du remboursement d'une spécialité à base d'etoricoxib. Je sollicite le remboursement des conditionnements dont le nombre et le dosage nécessaires au traitement sont mentionnés ci-dessous.

- ☐ J'ai tenu compte des contre-indications suivantes :
- Insuffisance cardiaque congestive (NYHA II-IV)
 - Cardiopathie ischémique, artériopathie périphérique et/ou pathologie cérébrovasculaire démontrées
- ☐ Je sais que le remboursement de cette spécialité est conditionné par la non-administration concomitante d'autre(s) médicament(s) anti-inflammatoire(s) non-stéroïdien(s) et/ou d'inhibiteurs de la pompe à protons pour la prévention des érosions et ulcérations gastroduodénales qui pourraient survenir du fait d'un traitement par AINS [cfr. Chapitre II, § 20000, 1°a) 3.3] et j'en ai personnellement averti mon patient.

Prolongation d'un traitement avec une posologie de 60 mg maximum par jour de traitement

Pour une période de 12 mois de remboursement :

- ☐ (maximum 3) conditionnement(s) de 28 caps. à 30 mg ou
- ☐ (maximum 2) conditionnement(s) de 98 caps. à 30 mg ou
- ☐ (maximum 2) conditionnement(s) de 98 caps. à 60 mg

